

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

19H00 A LA MAIRIE DE DAUBEZE

Membres présents : Mme Chantal Macias, Mme Faure Anne-Cécile, Mme Ibert Vanessa, Mme Monique Rolland. Mr Daniel Raoult, Mr Vignaud Patrick, Mr Lionel Merignac, Mr Mathieu Soupre, Mr Landry Carpentey, Mr Pierre Delorme.

Membres représentés : Mme Karine Bordini par Mme Chantal Macias.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Cécile Faure.

Ordre du jour :

- Elections Sénatoriales 2026.**
- Questions diverses.**

Monsieur Daniel RAOULT ouvre la séance

Madame FAURE Anne-Cécile a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1. Elections Sénatoriales 2026.

Objet: DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS. - DE_022_2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu le circulaire INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Il est dénombré 10 conseillers présents ; Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est bien remplie.

Mme Anne-Cécile FAURE est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- ROLLAND Monique

- RAOULT Daniel

- DELORME Pierre

- SOUPRE Mathieu

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de réception de l'AR: 08/06/2026

033-213301492-DE_022_2026-DE
A G E D I

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs, le conseil municipal doit élire : 1 délégué et 3 suppléants.

1. Election du délégué.

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître ; le candidat est :

- RAOULT Daniel

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue	6

M. RAOULT Daniel a obtenu 11 voix.

M. RAOULT Daniel né(e) le 27/01/1948 à Caudéran a été proclamé(e) élu(e) au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

2. Election des suppléants :

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître ; les candidats sont :

- ROLLAND Monique

- MACIAS Chantal

- MERIGNAC Lionel

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de réception de l'AR: 08/06/2026

033-213301492-DE_022_2026-DE
A G E D I

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants est déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue	6

- ROLLAND Monique a obtenu 11 voix.

- MACIAS Chantal a obtenu 11 voix.

- MERIGNAC Lionel a obtenu 11 voix.

Mme ROLLAND Monique, né(e) le 13/05/1947 à Rouen

A été proclamé(e) élu(e) au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme MACIAS Chantal, né(e) le 12/11/1952 à La Réole

A été proclamé(e) élu(e) au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MERIGNAC Lionel, né(e) le 10/10/1967 à Champigny sur Marne

A été proclamé(e) élu(e) au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

2. Questions Diverses.

Monsieur le Maire et Monsieur MERIGNAC souhaitent refaire le point avec le conseil municipal sur l'adressage de la commune. L'ancienne mandature avait commencé à faire la mise à jour de l'adressage mais il reste à faire et/ou à actualiser des devis pour la pose et fournitures de plaques. Un exemple de numérotation métrique a été présenté au conseil municipal qui souhaite encore attendre avant de finaliser l'adressage.

Monsieur le Maire souhaite faire LA FÊTE DES VOISINS à Daubèze en invitant toute la commune. Le conseil municipal choisi la date du Dimanche 5 Juillet 2026 à 12H00 à la salle des fêtes. Monsieur le Maire propose Auberge Espagnol, Madame FAURE indique qu'il faudrait préciser aux habitants d'apporter leurs couverts. Monsieur MERIGNAC propose que les habitants s'inscrivent à la Mairie s'ils pourront être présent.

Monsieur le Maire reparle du chauffage de l'Eglise pour choisir le type de chauffage à installer. Monsieur MERIGNAC propose des radiants qu'il a pu voir lors d'une réunion et qu'il trouve pratique.

FIN DU CONSEIL A 20H00.